



SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire
et des Bibliothèques
Fédération syndicale unitaire



Programme Mf² (Op@le et Oper@)

Le SNASUB-FSU, reçu au ministère de l'Éducation nationale le mercredi 6 avril dernier, vous rend compte de son action syndicale

FACE aux nombreuses difficultés subies par les collègues expérimentant les progiciels du programme Mf², le SNASUB-FSU avait alerté Madame la Secrétaire générale du ministère sur la nécessité d'envisager toute mesure nécessaire pour corriger la trajectoire du développement et du déploiement d'Op@le et Oper@. Vous pourrez prendre connaissance de notre courrier en date du 1^{er} mars dernier en suivant ce lien.

Madame la Secrétaire générale du ministère, Madame la Directrice des Affaires financières accompagnées des services en charge de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que Monsieur le Directeur du Numérique éducatif et les responsables en charge du déploiement du programme MF² ont reçu une délégation du SNASUB-FSU composée d'ad-joint.es gestionnaires et agents comptables en audience le 6 avril dernier.

Pour le SNASUB-FSU, l'enjeu était d'objectiver avec la direction ministérielle la situation difficile vécue par les collègues dans les EPLE causée par les dysfonctionnements récurrents et aléatoires des progiciels en question : lourdeur et absence d'ergonomie, travail empêché, perte de sens du métier, alourdissement exponentiel des charges de travail pour l'exécution de tâches simples et ordinaires, bascule GFC/Opale très chronophage ... Et tout a pu être mis sur la table.

Le SNASUB-FSU avait accueilli favorablement en son temps le principe d'une évolution de l'outillage logiciel des services de gestion et des agences comptables tout en soulignant qu'il serait extrêmement vigilant aux évolutions et améliorations proposées : en matière d'ergonomie, de qualité du déploiement d'applicatifs centrés sur les besoins réels des EPLE, de formation des équipes.

Force est de constater aujourd'hui, que les dysfonctionnements majeurs constatés sont lourds de dangers pour la bonne exécution des missions financières et comptables en EPLE et pour les conditions de travail de trop nombreux collègues.

À propos d'Op@le

Le SNASUB-FSU a présenté de manière appliquée, en s'appuyant notamment sur les nombreuses remontées concrètes de collègues, les éléments abordés dans son courrier du 1^{er} mars dernier relatant la situation compliquée vécue par de nombreux établissements de la vague 1 ou entrés dans la vague 2 au 1^{er} janvier 2022. Le trop grand nombre de dysfonctionnements constatés provoquent des tensions dans les services de gestion et agences comptables et nous avons insisté sur la souffrance créée parmi les personnels.

Le SNASUB-FSU a souligné que cet état de fait devait à cette étape aboutir à sursoir au déploiement des vagues 3 et 4 pour éviter de généraliser et accroître de manière exponentielle les problèmes. En outre, il a insisté sur le fait que les collègues des DSI en charge de l'application sont également mis en difficulté pour aider les établissements, malgré l'engagement remarquable dont ils font preuve.

Sur la question de l'ergonomie « hasardeuse » d'Op@le, le SNASUB-FSU a ensuite précisé décrit que celle-ci ne correspond en rien aux attentes minimales que les utilisateurs-trices sont en droit d'attendre.

A titre d'exemples : la page d'accueil qui ne « rentre » même pas dans l'écran, plusieurs logiques de conception qui cohabitent sans cohérence ni homogénéité aboutissant à des modalités de validation des actions différentes d'un processus à l'autre, le fait que de très nombreux clics sont nécessaires pour effectuer une opération qui se règle facilement sur GFC, que certains états importants produits par le logiciel font apparaître des numéros et des prénoms mais pas les noms de famille ou de fournisseurs...

Les mnémoniques abscons du logiciel font perdre de vue la comptabilité puisque ceux-ci occultent le recours à des mots pourtant simples tels que « liquidation », « service fait », « mandatement », « paiement ». Il s'agit-là d'un vrai gâchis car cette absence totale d'ergonomie efface l'apport de la comptabilité par tiers. Celle-ci est pourtant appréciée par les collègues.

En outre, le SNASUB-FSU a rapporté la récurrence de bugs ou d'anomalie de développement. Il a ainsi souligné la régulière disparition pure et simple des habilitations « utilisateurs » lors des mises à jour rendant nécessaire de refaire à chaque fois le même travail. De même, il a souligné les problèmes de la non-fiabilité des données en comptabilité générale et budgétaire, celles des caisses et l'impossibilité de tirer les comptes financiers ou de créer des régies.

Sur les questions de la formation et de la documentation, le SNASUB-FSU a souligné que celles-ci devaient être entièrement revues, préalable à la poursuite du déploiement. En effet, former des personnels sans manipulation de l'outil, en se limitant à des présentations (longues) de diaporamas ne peut représenter une préparation satisfaisante des utilisateurs-trices aux situations qu'ils et elles vivront sur l'application en usage ordinaire.

En outre, le SNASUB-FSU a souligné la nécessité de développer un réseau de formateurs-trices et de cadres d'échange réguliers entre les utilisateurs-trices. Il a rappelé que la question de la rémunération des formateurs-trices doit être prévue. Le SNASUB-FSU a également soulevé la question de la masse d'informations présentes dans Magistère mais sans catalogue de fiches, table des matières ou index, provoquant de la difficulté supplémentaire et du temps massivement perdu pour espérer trouver la bonne information, parfois présente en de multiples endroits.

Enfin concernant la gestion de l'établissement, le SNASUB-FSU a rappelé que si l'objectif du projet était de remettre l'ordonnateur au centre du dispositif, il est constaté que pour l'instant la simple édition d'une situation des dépenses engagées ou des recettes est actuellement impossible avec Opale. Compte-tenu De ce temps consacré à Op@le, le gestionnaire est de fait moins, voire quasiment plus, disponible pour la gestion de l'établissement. Ceci peut conduire jusqu'à tendre parfois les relations avec les chefs d'établissement.

Le SNASUB-FSU a souligné qu'en conséquence de la situation et de tous les problèmes rapportés, un audit lui apparaît nécessaire pour faire un état de la situation actuelle du développement, en corriger le cas échéant la trajectoire, fiabiliser le progiciel pour en améliorer l'ergonomie et le rendre plus simple à manipuler (avec moins de clics) **préalablement à l'engagement de la vague 3.** Pour le SNASUB-FSU, l'enjeu est grand de ne pas se retrouver dans une situation comparable à celle de feu SIRHEN.

Madame la Directrice des affaires financières du ministère a confirmé que les difficultés remontent quotidiennement et souligné qu'elle a conscience que l'application n'est pas encore *« conforme à l'état de l'art »*. Les services indiquent avoir identifiés deux types de problèmes : ceux liés aux applications et ceux relevant des connexions. Ils ont constaté un engorgement consécutif à un nombre croissant de remontées de tickets d'assistance et précisent avoir choisi une approche pro-active pour répondre le plus rapidement possible aux demandes. **Pour ce faire, ils ont mis en place une cellule dédiée pour l'assistance à Guérande** afin de fluidifier les réponses et libérer les DSI académiques de cette surcharge.

La DAF a aussi constaté que la déconcentration de la formation accompagnant la vague 2 dans les académies fait apparaître des différences entre elles. Concernant le maquis des fiches que le SNASUB-FSU a dénoncé, la DAF a expliqué qu'elles ont été créées avant les premiers utilisateurs et convient qu'il est désormais nécessaire de les modifier en lien avec les retours d'expérience des deux premières vagues. **Elle précise que des conducteurs pédagogiques ont été fournis aux académies** pour aider à ordonner les formations. Au sujet des trois jours de formation prévus pour les ordonnateurs, il nous a été indiqué que les sessions n'étaient pas très fréquentées.

La DAF a enfin souligné que ce progiciel fonctionne bien notamment à Canopé et à l'Opéra national de Paris, qu'à ce stade, il s'agissait-là d'un problème d'adaptation aux EPLE et reconnaissant de nombreux bugs tout en précisant qu'ils ont la conviction et la volonté de régler la situation le plus rapidement possible.

Le SNASUB-FSU a enregistré qu'il n'y a pas de mise en doute de la situation qu'il a portée et décrite au ministère de la part des services chargés de la maîtrise d'ouvrage. Il a réitéré en conséquence sa demande que la vague 3 ne soit engagée que lorsque le progiciel pourra être regardé comme « fini ».

Monsieur le Directeur du Numérique éducatif nous a répondu avoir entendu notre alerte et partager aussi le constat qu'un certain nombre de DSI étaient en difficulté pour accompagner les établissements et qu'il était attentif à l'ensemble du processus, pour le cas échéant faire évoluer ce qui sera nécessaire pour améliorer la situation.

Madame la Secrétaire générale du ministère a clairement précisé qu'elle considérait comme une nécessité que la bascule sur un nouveau logiciel soit accompagnée tant dans l'assistance aux utilisateurs qu'en termes de formation. Elle indique avoir pleinement conscience que, dans le cas contraire ou si cet accompagnement était défectueux, le ministère aurait du mal à trouver des volontaires pour les vagues 3 et 4. **Elle a assuré de la volonté de « ne pas perdre les agents comptables et leurs équipes qui sont un maillon essentiel du système »** précisant que c'est un enjeu de continuité du service public en question et que le MEN ne peut se décrédibiliser sur le sujet de la MF2 (modernisation de la fonction financière des EPLE). Sur la documentation, elle a demandé que celle-ci, trop touffue, soit remise en ordre du document le plus utile au moins. Elle a convenu du principe d'auditer la situation pour, selon elle, sécuriser le plus important.

Concernant les formateurs, elle nous annonce que le ministère pourra prendre en charge ces dépenses et que cela couterait moins cher que décaler dans le temps les vagues suivantes. Madame la Secrétaire générale a clairement précisé que, si à ce stade l'enjeu reste de tenir le calendrier et de ne pas décaler, **il ne peut être question d'embarquer une troisième vague qu'à la condition d'avoir réglé au moins 80 % des problèmes constatés**, à commencer par les plus problématiques. Elle a également répondu avoir entendu notre alerte syndicale sur l'ergonomie et s'est engagée à revoir le problème avec le prestataire avec l'objectif de l'améliorer grandement. **Elle indique être consciente que de gros efforts restaient à faire avant de pouvoir engager la vague 3 pour ne pas avoir à la décaler.**

À propos d'Oper@

Le SNASUB-FSU a précisé les différents problèmes énoncés dans son courrier du 1^{er} mars dernier. Citons pour l'exemple que les cotisations URSSAF sont toujours fausses (les cotisations IRCANTEC n'apparaissent par exemple pas dans le journal des AED et AESH), l'indemnité « inflation » qui apparaît à tort sur certains dossiers, en double ou sur plusieurs mois sur d'autres, des arrêts maladie de plus de trois jours qui apparaissent d'un montant supérieur à ce qui est attendu nécessitant un travail fastidieux de correction en recourant à un tableur. La déclaration sociale nominative reste un grand sujet de complexité pour tous les collègues et nécessitent des corrections de centaines d'anomalies. Le caractère archaïque du logiciel dans la production des bulletins de paie empêche leurs envois de manière automatique.

Le SNASUB-FSU a également alerté sur le fait qu'Oper@ ne permet pas, sauf à tordre les textes, de prendre en charge les multiples contrats qui apparaissent pour les Campus des Métiers ou les Plateformes technologiques créés par les établissements.

Le SNASUB-FSU a insisté sur le fait que les limites et erreurs imputables au logiciel mettaient potentiellement les agents comptables en sérieuse difficulté en cas de contrôle de la part des services de la DGFiP.

La DAF a indiqué qu'actuellement 110 000 paies étaient réalisées sur Oper@ et que l'application concernerait 86 établissements. Elle a admis que de nombreux bugs sont apparus dans un moment compliqué du fait des nombreuses dispositions décidées par le gouvernement et devant intervenir en décembre et janvier.

Elle a décidé de mettre trois collègues de la maîtrise d'ouvrage en appui aux établissements. La priorité a été de sécuriser la paie côté personnels et de s'assurer que les salaires nets soient justes. Les cotisations IRCANTEC ont été corrigées dans la mise à jour du 9 mars. Les DSN restent un sujet, mais globalement pas de retour négatif des URSSAF. Elles ont toutes été déposées grâce au gros travail des équipes dans les établissements. La DAF indique travailler actuellement au niveau de l'applicatif. Elle a l'intention de créer un comité d'échange avec les utilisateurs en mutualisation et/ou GRETA.

Madame la Secrétaire générale a précisé considérer que les problèmes rencontrés, qui certes ont pu grandement affecter les services de paie, sont en voie de résolution et apparaissent plus faciles à traiter que ceux liés à Op@le.

Le SNASUB-FSU reste vigilant et reviendra sur le sujet.

En fin d'audience, le SNASUB-FSU a abordé deux autres sujets

Le déploiement SI2G dans les GRETA

Le SNASUB-FSU a fait part de son incompréhension quant au fait que ce nouveau logiciel s'impose au 1^{er} janvier 2023 pour les GIP et les GRETA alors même qu'il ne correspond pas du tout aux attentes des utilisateurs, ni au besoin des structures et marquerait un recul par rapport aux fonctionnalités actuelles de Progrès. Rien n'est prévu sur **l'interconnexion** avec les autres outils des OPCO et ceux des Régions pourtant prescripteurs des formations. Rien non plus pour favoriser la **dématisation** demandée par les payeurs. De même, l'apprentissage, qui est désormais une activité majeure pour les organismes de formation de l'éducation nationale et dont les modalités d'organisation et de financement sont différentes n'est pas du tout prévu par les concepteurs du logiciel.

En outre, le SNASUB-FSU a souligné que, parmi l'ensemble des processus métiers des GRETA comprenant la pédagogie (gestion des plannings de formation, des formateurs), le commercial (lien avec les personnes qui sollicitent une formation, mailing), la fonction administrative (facturation, gestion de l'absentéisme) et financier (paie et compta), seul le processus financier est prévu ! Et aucune reprise de données n'est prévue, **ce qui est inadmissible**.

Le SNASUB-FSU a clairement alerté que si l'utilisation du logiciel en l'état devait être imposée aux GIP et aux GRETA, cela entraînerait de vraies difficultés de fonctionnement et engageant un risque structurel.

Madame la Secrétaire générale a indiqué prendre note de l'alerte et se rapprocher à ce sujet de la DGESCO.

Article 145 de la loi 3DS concernant l'autorité fonctionnelle des CT sur les adjoint.es gestionnaires d'EPL

Le SNASUB-FSU a aussi demandé comment le ministère appréhendait la situation créée par l'article 145 de la loi 3DS, rappelant son opposition à cette mesure législative. Madame la Secrétaire générale a indiqué que le ministère réfléchissait aux outils qu'il mettra à disposition des académies, notamment à des éléments types pour la convention prévue par la loi.

Toutefois, l'ensemble de ces questions seront véritablement traitées après les échéances électorales. **Elle indique que le ministère est très attentif à la situation créée par cet article.**

Le SNASUB-FSU reste de la plus grande vigilance sur cette question et accompagnera les collègues pour préserver les conditions d'exercice du métier d'adjoint.e gestionnaire, au service des élèves et de l'acte d'enseignement dans nos EPLE.

En guise de conclusion, provisoire...

L'action syndicale des personnels est indispensable pour que le pire soit évité : une introduction de nouveaux outils qui n'assure en rien la parfaite réalisation de nos missions financières et comptables en EPLE combinée à une dégradation très sévère des conditions de travail (et de vie !) des collègues et des équipes des différentes vagues.

Le SNASUB-FSU agit et agira donc pour que ce pire n'arrive pas !

Pour tout témoignage, avis, demande de conseil ou d'assistance individuelle : SOSopaleopera@snasub.fr

Le SNASUB-FSU, l'action syndicale déterminée, au plus près des collègues, de leurs missions et métiers !

→ Ne restez pas isolé-e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>



→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Le SNASUB-FSU
sur Facebook

<https://www.facebook.com/SnasubFsuNational>



→ Le SNASUB-FSU
sur Instagram

https://www.instagram.com/snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU
sur Twitter

https://twitter.com/snasub_fsu



→ Le SNASUB-FSU
sur LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>



ENGAGÉ-ES POUR
LE SERVICE PUBLIC